



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 novembre 2023
Convocation du : 23 novembre 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Philippe CATTOIRE, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Benjamin TISON-BEERNAERT, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Mélanie DEZEURE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Philémon BRUNET

DE23.154

FINANCES
SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 EUROS
SOLDE EXERCICE 2023

Autorisation - Approbation

☺

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Cette dotation reprend notamment les demandes de subventions de fonctionnement qui ont été sollicitées par les associations pour l'année 2023.

Les délibérations DE23.044 du 30/03/2023 et DE23.082 du 22/06/2023 ont acté le versement de subventions à hauteur de 90 % du montant voté en 2022.

Comme évoqué avec les associations, chacune d'entre elles a été sollicitée par courrier afin d'évaluer leur atterrissage financier 2023, de ces éléments ont prescrit une analyse individualisée et ainsi cibler le besoin financier pour chacune d'entre elles.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements ci-dessous :

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant perçu 2022	Montant proposé 2023	Déjà perçu 2023	Solde 2023
6574/40	Sports Ouvriers Armentériois Natation				
	- subvention de fonctionnement	3 097 €	3 097 €	2 540 €	557 €
	- chèques emploi associatif	1 890 €	1 890 €	1 548 €	342 €

La colonne « solde 2023 » correspond au 10 % restant, ajouté au versement déjà prévu de décembre.

Ces versements se feront en une fois en décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Philémon BRUNET
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour exécution conforme,
Le Maire,

Bernard HAISEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille